

perfidement expliqué par l'amman ne pouvait que fortifier ces sentiments. Il ne parla qu'en passant du valet Blaise et de sa disparition après l'agression nocturne. Il n'insista pas non plus sur le double aveu des Coutermans, quoiqu'il leur eût vivement déconseillé cette résolution; mais c'étaient là des détails sans intérêt. Le point capital qui était prouvé par toutes les circonstances était que les accusés, attaqués dans les ténèbres par un homme connu pour sa brutalité son caractère dangereux, et, de plus vivement surexcité par l'ivresse et la rage, s'étaient défendus légitimement, et qu'aucun tribunal au monde ne croirait devoir punir les victimes d'une semblable agression nocturne. Il fit pour terminer un dernier appel au sentiment de justice des échevins, et conclut à l'acquiescement immédiat des accusés.

L'avocat avait été visiblement embarrassé pour expliquer et pour excuser le double aveu, et c'était là le vrai nœud de l'affaire. Ses paroles avaient fait quelque impression sur deux ou trois échevins; mais les autres haussaient les épaules et pinçaient les lèvres.

—La parole est au demandeur pour la réplique, dit le drossart.

—Je n'ai rien à ajouter, répondit l'amman d'un air de triomphe, sinon que je persiste dans mes premières conclusions: Pour Thomas Coutermans, la corde; pour Urbain, la roue.

—Et vous, défendeur?

—Si je n'étais pas intimement convaincu, dit l'avocat, que messieurs les échevins acquitteront les accusés, je leur démontrerais qu'il ne peut pas être question ici de peine capitale, attendu que toutes les circonstances plaident en faveur des Coutermans; mais alors vous pourriez supposer que j'ai le moindre doute sur la nature du verdict que vous aller prononcer. Non, je n'ai aucun doute. Si l'on pouvait condamner d'honnêtes gens qui n'ont fait que défendre leur vie contre un ivrogne furieux, contre un homme qui, —*horresco referens*,— osait battre sa propre mère, on commettrait une criante injustice, et le tribunal de D'worp se souillerait d'une tache ineffaçable. J'ai dit.

—Alors, nous allons clore les débats, répondit le drossart.

Mais le baron et deux ou trois échevins étaient d'un autre avis, et ils invitèrent le drossart à voix basse à faire un nouvel effort pour décider les accusés à changer de système; car rendre un arrêt de mort peut-être, avec la certitude d'y envelopper un innocent, cela les effrayait tellement qu'ils ne s'y fussent résolus qu'à la dernière extrémité.

—Thomas Coutermans, dit le drossart, vous avez entendu tout ce qu'on a invoqué à votre

charge et en votre faveur. N'avez-vous rien à ajouter?

Le vieillard se leva et répondit:

—Messieurs les juges, je me soumetts humblement, quant à moi, au jugement que vous allez prononcer, persuadé que chacun de vous se demandera en conscience ce qu'il aurait fait lui-même dans une circonstance telle que cette agression nocturne. J'espère donc que, si vous croyez devoir punir, votre jugement ne sera pas aussi sévère que monsieur l'amman le demande. Mais permettez-moi de vous exposer que M. l'amman vous pousse à condamner un innocent. Il est bien certain que le coup mortel n'a été porté que par l'un de nous. C'est moi qui l'ai donné. Pourquoi donc comprendre mon fils dans l'accusation et dans le jugement? Comment feriez-vous taire plus tard la voix de votre conscience, si vous condamnerez un innocent? Pourquoi une double condamnation à mort, comme le requiert l'amman, le vrai coupable ne suffit-il pas? Devez-vous frapper en même temps mon fils qui est innocent? Je vous connais depuis longtemps, messieurs les échevins; vous êtes des gens honnêtes et craignant Dieu, j'ai foi en votre justice.

—Et vous, Urbain, demanda le drossart, reconnaissez-vous que c'est votre père, et non vous qui a frappé Marc Cops?

—Dieu récompense mon bon père de son amour sans bornes, dit Urbain, mais pour me sauver je ne renierai pas lâchement la vérité, et je ne laisserai pas condamner mon père innocent. C'est moi seul qui ai frappé Marc Cops; n'essayez pas davantage, messieurs de m'arracher une autre déclaration; je vous suis reconnaissant de vos louables efforts, mais ils sont inutiles. C'est moi seul qui suis coupable, et si quelqu'un doit être puni, la punition, pour être juste, ne peut atteindre que moi.

Le baron, le drossart et les échevins se regardaient avec un grand embarras et semblaient cruellement désappointés. Quelques-uns, conseillés par l'amman, voulaient même quitter la salle pour aller délibérer dans une pièce voisine; mais d'autres, sur l'esprit desquels les paroles du vieux Coutermans avaient produit une profonde impression, soutenaient qu'il convenait de remettre le prononcé à un autre jour. Leur cœur ne pouvait se résoudre à condamner un innocent. Peut-être le temps jetterait-il un peu de lumière sur cette ténébreuse affaire.

(La suite au prochain numéro.)